



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## fonctionnement

Question écrite n° 50169

### Texte de la question

Mme Catherine Génisson attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la situation très préoccupante de l'enseignement agricole public. Alors que celui-ci souffre depuis 2002, et plus encore depuis 2007, des baisses drastiques de moyens qui conduisent à une réduction importante de son influence au profit de l'enseignement agricole privé, le ministère de l'agriculture a récemment annoncé la suppression de 200 emplois temps plein de contractuels supplémentaires pour la rentrée 2009. Ces postes étant à rendre région par région, les autorités académiques reviennent sur les notifications des évolutions de structure déjà prises et cela sans aucune forme de consultation. Les personnels des lycées concernés s'inquiètent de la rapide dégradation de leurs conditions de travail et de la qualité de l'enseignement dont bénéficient les élèves. Ils craignent légitimement que cette nouvelle décision du ministère ne vienne accélérer un processus qui conduira à terme à la marginalisation de l'enseignement agricole public. Au vu de ces éléments, elle lui demande de bien vouloir l'informer de la stratégie du ministère de l'agriculture afin de maintenir la qualité du service public de l'enseignement agricole.

### Texte de la réponse

Les inquiétudes manifestées sur l'avenir de l'enseignement agricole public témoignent bien de l'intérêt collectif porté à cet enseignement spécifique, comme filière de réussite et d'insertion sociale et professionnelle. C'est l'adaptabilité de l'enseignement agricole qui constitue le gage de son succès, qui se construit année après année, mobilisant l'ensemble de ses partenaires, pour créer un avenir en adéquation avec l'évolution de la société, de la ruralité, de l'agriculture, avec leurs réalités. Une expertise fine, menée région par région, établissement par établissement, a d'ores et déjà permis de procéder à l'optimisation des moyens alloués à l'enseignement technique agricole. Elle a facilité les redéploiements indispensables des ETP en fonction des modifications de structures, des variations d'effectifs et de l'évolution des formations dispensées, avec le souci constant de maintenir la dynamique et la qualité inhérentes à l'enseignement technique agricole, à ses missions et à ses priorités. La priorité accordée à l'enseignement agricole se traduit par de nouveaux efforts budgétaires consentis, en complément des dotations actuelles. Déjà moins touché que les autres secteurs d'activité du ministère de l'agriculture et de la pêche, en dépit du contexte budgétaire qui rend incontournable la maîtrise des dépenses publiques, l'enseignement agricole public bénéficiera de moyens supplémentaires au titre de la rentrée scolaire 2009. Ainsi, le programme 143 « Enseignement technique agricole » sera-t-il redynamisé par un complément de 132 équivalents temps plein (ETP), entièrement dévolus pour le recrutement et le maintien d'environ 180 professeurs. D'autre part, quelque 90 000 heures supplémentaires augmenteront les dotations dont disposent déjà les directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture, et de la forêt en leur qualité d'autorités académiques, afin de répondre au mieux aux besoins manifestés au niveau local.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Catherine Génisson](#)

**Circonscription :** Pas-de-Calais (2<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 50169

**Rubrique :** Enseignement agricole

**Ministère interrogé :** Agriculture et pêche

**Ministère attributaire :** Agriculture et pêche

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le :** 26 mai 2009, page 5027

**Réponse publiée le :** 23 juin 2009, page 6122